

Délais et modalités d'introduction des demandes de licences annuelles

Pour rappel, les dossiers de demande de licence annuelle devront être transmis complets et payés à la FMWB pour le LUNDI MIDI qui précède une épreuve se disputant le dimanche.

Toutes les données obligatoires de la demande de licence doivent être complétées, sinon celle-ci sera renvoyée au club du coureur pour être parachevée. La priorité sera accordée aux demandes qui nous seront parvenues correctement et entièrement remplies et payées.

Ce règlement sera appliqué sans exception.

Documents originaux

La demande de licence peut nous être envoyée par courrier postale ou scan (à envoyer à l'adresse info@fmwb.be). Le document envoyé doit être le document original complet, de 4 pages, avec une signature manuscrite.

Tarifs :

Les licences Nationales ainsi que les licences Championnat du Monde ou d'Europe diminuent suite aux baisses des tarifs des assurances dans ces catégories-là. Les licences internationales et une manifestation sont soit inchangées soit connaissent une légère hausse.

L'intervention "club" instituée il y a trois ans demeure. Afin d'améliorer les relations entre les coureurs et leurs clubs, le prix des licences comprend une intervention de 10,00 € qui sera restituée au club en fin d'année si la demande de licence a bien été transmise en ordre au secrétariat de la FMWB. Pour être déclarée "en ordre" les documents originaux doivent avoir été complétés correctement dans toutes les rubriques où figure un astérisque (*) et le montant payé doit être correct.

Tapis environnement - environnement

Le tapis reste obligatoire. Il est de la responsabilité du coureur de l'acquérir (risque d'exclusion de l'épreuve si non présent). La FMWB propose deux modèles à la vente : le modèle du Centième anniversaire de la FMB (acerbis) plus rigide et utilisable 2 ans ou un modèle plus basique. Les informations détaillées se trouvent sur les bons de commande annexés.

L'utilisation des détergents (savons,...) est strictement interdite lors du lavage des motos.

Protection des yeux: Le port des visières jetables (tear off's) est interdite

Adresse email

N'oubliez pas de mentionner une adresse email valable. Elle sera utilisée pour toute communication importante. Cette adresse est personnelle et ne peut pas être partagée avec un autre coureur licencié.

Dossard

Depuis 2013, les dossards sont annuellement fournis avec la licence annuelle de trial. Ce dossard est millésimé et ne peut donc être utilisé qu'une saison. La distribution sera effectuée lors des premières épreuves.

Première demande de licence

Les demandeurs qui n'ont jamais eu de licence auprès de la FMWB devront joindre à leur demande de licence une photocopie recto-verso de leur carte d'identité.

Règlement de la licence

Virez ou versez le montant qui correspond au type de licence sollicitée, qui comprend la cotisation pour une classe, l'assurance obligatoire, le forfait "communication FMB" et la participation "club".

Certificat médical

Seule l'attestation figurant sur la dernière page de la demande de licence, remplie par le médecin traitant ou mieux, un médecin du sport, est nécessaire.

Affiliation à un club

Le demandeur doit être membre d'un club affilié à la FMWB. Il doit faire apposer le cachet et le numéro de son club sur la demande de licence. Le club doit veiller à ce que la demande de licence soit complète.

Remboursement des licences

Dorénavant, les licences qui n'ont pas été utilisées seront remboursées après soustraction des frais administratifs de :

- 15,00 € si la licence n'a pas été émise

- 20,00 € si la licence a été émise (mais pas utilisée c.à.d. ni entraînement, ni course).

Cette demande doit parvenir à la FMWB au plus tard 1 mois après l'émission de la licence accompagné des justificatifs voulus (certificat médical, etc.).

Païement

Pour éviter tout problème avec le service comptable concernant les paiements des licences par virement bancaire, nous vous demandons de mentionner les nom et prénom du coureur, la discipline et son numéro de licence (pour ceux qui en ont déjà un). Pour les autorisations de départ valables pour une seule manifestation, prière de mentionner également l'épreuve pour laquelle la licence est sollicitée **ET** son numéro IMN/EMN (voir pièce jointe plus loin dans ce document).

Les paiements peuvent s'effectuer également au siège de la FMWB par carte de débit (Mister Cash, Bancontact, Maestro) ou de crédit (Visa ou Eurocard). **Les paiements en espèce ne sont pas acceptés.**

Aucune licence ou autorisation de départ ne sera délivrée avant que la somme correspondante ne soit en possession de la FMWB.

Licence complémentaire

Toute demande de licence complémentaire en cours de saison (changement de catégorie, etc.) nécessitant l'émission d'une nouvelle carte sera facturée 10,00 € + le montant de la cotisation (hors assurance donc) FMWB. Cette licence supplémentaire doit être demandée par écrit et l'ancienne licence renvoyée à la FMWB.

Assurance

En cas d'accident, le coureur concerné doit envoyer une déclaration d'accident à la FMWB dans la semaine qui suit l'accident. Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sur notre site ou sur simple demande au secrétariat. L'assurance rembourse les frais sur base de la différence entre le tarif INAMI et le remboursement de la mutualité (franchise de 25 € par sinistre).

Procédure pour les coureurs déclarés inaptes

Après avoir reçu un courrier vous déclarant inapte après un accident, un médecin est désigné pour effectuer une visite de contrôle qui sera payée directement par la FMWB au médecin. Seul ce médecin (1 par Province) peut effectuer cet examen et vous déclarer à nouveau apte.

Pilote résidant en dehors de la Belgique (uniquement résidant en Europe)

Veillez obtenir de la fédération de votre pays de résidence une autorisation ("Quitus") de souscrire une licence en Belgique. Ce document original doit être annexé à votre demande de licence.

Pour votre numéro de compte, veuillez nous communiquer le Relevé d'Identité Bancaire ("RIB") que vous obtiendrez auprès de votre banque.

Le tarif de la licence est majoré de 15,00 € afin de compenser les coûts supplémentaires (frais postaux, etc.) pour les adresses en dehors du territoire belge.

Autorisations de départ

Celles-ci doivent être demandées par écrit au moyen du formulaire joint à la demande de licence. Les coureurs titulaires d'une licence FIM Europe / FIM à l'année doivent avertir la FMWB lorsqu'ils participent à une épreuve à l'étranger, ceci afin d'être couverts par la compagnie d'assurance. Seules les épreuves reprises au calendrier FIM/FIM EUROPE pourront faire l'objet d'une autorisation de départ afin que l'assurance puisse intervenir en cas d'accident.

Mineurs résidant en Flandres

Il appartient aux coureurs mineurs résidant en Flandre de se conformer à la législation régionale.

En fonction de l'affluence des demandes de licence, un délai de 5 jours ouvrables après réception des documents de la demande, peut être nécessaire pour l'obtention de la licence.

Au plus tard le lundi midi avant une épreuve qui se déroule le dimanche, la demande de licence correctement complétée et signée ainsi que le paiement doivent être en possession de la FMWB afin que le coureur puisse participer à cette épreuve.

Une demande complète (voir document séparé demande de licence de 4 pages) contient :

- le cachet du club**
- la signature de la déclaration "respect du règlement"**
- Le certificat médical et le bénéficiaire de l'assurance complétés**

Catégories

Les catégories de licences suivantes sont délivrées : Assistants, Loisirs, Espoirs -80cc, Espoirs -125cc, Randonneurs, Gentlemen, Juniors, Seniors, Classic, Nationaux et Internationaux

Le coordinateur Trial avec l'accord du bureau permanent de la commission sportive se réserve le droit de faire monter ou descendre certains pilotes de catégorie sur base des résultats prestés au cours de la saison. Le Champion de Belgique dans chaque catégorie devra monter dans la catégorie supérieure sauf avec l'accord du GT Trial.

1. Catégorie Espoirs moins de 80cc :

Balisage en bleu

Réservée aux pilotes de moins de 15 ans.

2. Catégorie Espoirs moins de 125cc :

Balisage en vert

Réservée aux pilotes de moins de 15 ans.

Les catégories espoirs sont des catégories de compétition. Néanmoins en cas d'épreuve en Flandres ces catégories ne pourront être prévues au programme (législation flamande : 15 ans)

3. Catégorie «Randonneurs»

Balisage vert

Réservée aux pilotes de moins de 40 ans n'ayant jamais obtenu de licence F.M.B, F.M.W.B. ou V.M.B.B. autre que celle de Randonneurs.

4 Catégorie «Gentlemen»

Balisage vert

Réservée aux pilotes Randonneurs (saison **2016**) de plus de 40 ans.

Réservée aux pilotes Juniors à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

5. Catégorie «Juniors»

Balisage en blanc

Réservée aux pilotes de moins de 40 ans

Libre choix au coureur sauf dispositions prévues pour les autres catégories.

Le pilote qui ne souhaite pas monter en Nationaux n'est pas obligé de le faire.

6. Catégorie : Catégorie Senior

Balisage en blancs

Réservée aux pilotes de plus de 40 ans issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes nationaux de plus de 40 ans à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

Réservée aux autres pilotes de plus de 40 ans à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

7. Catégorie «Nationaux»

Balisage en rouge

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes Internationaux à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

Réservée aux autres pilotes à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

8. Catégorie «Internationaux»

Balisage en jaune

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Nationaux.

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors qui font preuve de dons exceptionnels et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

Réservée aux autres pilotes à leur demande et l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

9. Catégorie «Loisirs»

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant

10. Catégorie «Classic»

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant avec une moto de trial de 1978 à 1998, moteur à refroidissement par air.

AGE DES COUREURS

Constatation de l'âge : - Les âges minimaux débutent à la date de l'anniversaire de l'âge minimum du coureur. Les âges maximaux éventuellement prévus pour certaines classes se terminent le 31 décembre de l'année pendant laquelle le coureur a atteint cet âge.

NUMEROS DE COURSE ET DOSSARDS

Les dossards seront annuellement fournis avec la licence annuelle de trial. Ce dossard est millésimé et ne peut donc être utilisé qu'une saison. Les Fédérations Affiliées (FMWB ou VMBB) attribueront les numéros de course correspondant à ce dossard. La distribution sera effectuée lors des premières épreuves.

LICENCES ET INFOS POUR LES ASSISTANTS

Chaque pilote peut être accompagné d'un assistant âgé d'au minimum 18 ans et qui le suit sur le parcours. Les assistants **doivent être en possession d'une licence FMB Assistant Trial** délivrée par la Fédération Affiliée du pilote concerné (FMWB ou VMBB). Cette licence comprend également une assurance individuelle. **Les assistants qui assistent des pilotes inscrits doivent également s'inscrire au secrétariat de course. Ils y recevront contre la somme de 5 € une carte les autorisant à pénétrer dans les zones**

Les assistants (suiveurs) sont autorisés à l'intérieur de l'enclos et dans la section pour des raisons de sécurité lorsque son pilote la franchit **et après avoir présentée sa carte aux commissaires responsable de la zone.** Ils doivent suivre le même parcours que le coureur, sauf si une déviation est prévue ou autorisée par l'organisateur.

Les assistants doivent porter en permanence, quand ils sont à moto ou à l'intérieur d'une section, **un dossard**, des bottes en cuir jusqu'aux genoux, des pantalons longs, une chemise à manches longues ainsi qu'un casque et des gants.

Il doit impérativement respecter les consignes de sécurité d'un pilote de trial. En cas de non-respect de cette règle, l'assistant recevra un avertissement et, en cas de récidive, un échec sera imputé à son pilote et une sanction décidée par le groupe travail trial.

Les assistants ne peuvent modifier le tracé, ni l'état de la section sous peine d'exclusion

Dossards assistants avec bandeau noir et lettres blanches

NOUVEAUTES AU REGLEMENT 2017

Règlement sportif

- **Droit d'engagement** : 25 EUR pour tous les coureurs et toutes épreuves – 5 EUR pour les assistants
- **Non-licenciés FMB** : Les pilotes en possession d'une licence délivrée par une autre fédération reconnue par la FIM, **ne marqueront pas de points pour le Championnat de Belgique.**
- **Temps de course** : **Le temps de course accordé pour toutes les épreuves** sera 6 heures + 20 minutes (Pénalisation).
- **Contrôle horaire de départ** : Le pilote se présentera au contrôle horaire de départ une minute avant son heure de départ (tirée au sort à l'inscription) indiquée sur sa carte de pointage du premier tour. **Les coureurs qui arriveront tardivement, pourront participer à l'épreuve mais seront pénalisés conformément à l'article 03.18.A (1 point par minute de retard)**
- **Cartes de pointages** : **Une série de carte** (au lieu de 2) **sera** préparée par le secrétaire de course ...
- **Mode de pointage** : **TOUS les coureurs (y compris espoirs 80cc/125cc) doivent effectuer les sections dans l'ordre croissant et doivent se présenter à chaque fois au bureau de course pour remettre leur carte de pointage.**
- **Fin de l'épreuve** : La fin de l'épreuve pour chaque catégorie respective coïncide avec l'heure d'arrivée du dernier concurrent, plus 20 minutes pénalisantes, **et non pas de l'heure du dernier contrôle technique (précision)**

Règlement technique

- Réservoir d'essence : le réservoir peut seulement être rempli dans le paddock.
- Protection dorsale obligatoire, protection de la poitrine recommandée.
- Coupe- circuit au poignet : obligatoire
- Le pignon primaire doit être prévu d'une garde-chaîne
- Caméras ou autres objets sur les casques : interdit

(plus de modifications reprises au règlement technique 2017. Merci de lire attentivement dès sa publication)

RAPPELS:

- Les pilotes âgés de 15 à 18 ans n'étant pas titulaires du permis de conduire requis (A3 classe B, c.-à-d. 50cc maximum 40 Km/H, etc.) ne pourront à aucun moment rouler sur la voie publique sous peine d'exclusion immédiate et/ou de sanctions plus graves décidées par le Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale. Ces pilotes devront se déplacer accompagnés et ne pas circuler sur la voie publique et suivre les directives figurant sur les feuilles d'explication afin d'obtenir la licence de leur choix.
- Les licenciés annuelles devront être en ordre pour le **lundi midi** avant l'épreuve
- **L'utilisation du tapis environnement est obligatoire dans le parc des coureurs.**

**LE REGLEMENT TRIAL 2017 POURRA BIENTOT ETRE CONSULTE SUR
LE SITE INTERNET FMB : www.fmb-bmb.be**



TARIFS LICENCES TRIAL SAISON 2017

1. F.I.M. – FIM Europe

Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération du monde reconnue par la F.I.M. ainsi qu'aux épreuves de Championnat et Prix F.I.M. / FIM Europe.

Type de licence	Annuelle	1 manifestation
C.M. Trial	1.080,04 €	200,04 € (*) (en Belgique : 195,04 €)
C.M. Trial Assistant	605,04 €	95,04 € (en Belgique : 90,04€)
C.M. Trial Féminin	870,04 €	145,04 €
Coupe du Monde Trial/Coupe FIM 125 cc	870,04 €	110,04 €
Champ. d'Europe Trial	390,04 €	115,04 €
Coupe d'Europe Jeune	275,04 €	

(*) y compris Trial des Nations

2. F.M.B. (non valable pour les Championnats et Prix F.I.M.)

<u>Annuelles</u>	<u>Nationale</u>	<u>Internationale</u>
Loisirs	100,04 €	255,04 €
Randonneurs	100,04 €	255,04 €
Gentlemen / Seniors	100,04 €	255,04 €
Espoirs (80 cc & 125 cc)	100,04 €	255,04 €
e-Trial (motos électriques)	100,04 €	255,04 €
Junior	100,04 €	255,04 €
Nationaux	100,04 €	255,04 €
Inters	110,04 €	280,04 €
Assistant	100,04 €	240,04 €
Classics	105,08 €	230,08 €
Toutes classes <u>avec</u> attestation d'assurance : 90,04 €		
<u>1 manifestation</u>	20,00 € (assistant : 25,00€)	65,04 € (65,08 € pour Trial Classic)
	30,00 € (coureur étranger en Trial Classic)	
	10,00 € (en Belgique pour licencié à l'année Enduro, CSR, et MX)	

Tous ces montants comprennent l'assurance, la licence et les frais de dossier. Les licences annuelles comprennent en plus l'abonnement à la e-Newsletter, la participation « Club » et le dossard valable pour l'année en cours.

Les résidents à l'étranger (Europe) doivent ajouter 15.00 € à ces tarifs

Compte FMWB : BE15 0682 2926 9530
BIC : GKCCBEBB

NATIONALE: Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves « trial » organisées par la F.M.B.

INTERNATIONALE: Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération reconnue par la F.I.M.

1 MANIFESTATION : Cette autorisation permet aux coureurs qui ne sont pas titulaires de la licence adéquate, de participer à une épreuve. Pour les épreuves F.I.M., Européennes et Internationales, elle pourra être délivrée uniquement au coureur titulaire d'une licence nationale pour l'année en cours.

Il est possible d'obtenir un duplicata des licences en cas de perte ou de vol, moyennant paiement d'un montant de 15,00 €.

**Toute correspondance ou demande d'information est à adresser à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique,
Chaussée de Louvain 550/7 à 1030 Bruxelles**



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél : 02/736.87.07

Fax : 02/732.14.88

Email : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le	
1.08.02.....€	1.01.01.....€
2.05.04.....€	2.12.01.....€
2.07.04.....€	2.07.14.....€

DEMANDE DE LICENCE 1 MANIFESTATION INTERNATIONALE FMB 2017 - FMWB

Merci de bien compléter le n° de l'épreuve EMN / IMN indiqué sur le calendrier FIM EUROPE / FIM

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Boîte : Code postal :

Localité :

Date de naissance :

Numéro de licence :

Souhaite une licence une manifestation pour participer à l'épreuve suivante :

Dénomination

Lieu

Date

Discipline

N° EMN / IMN *
(obligatoire)

(*) N° d'identification de l'épreuve - Consulter le calendrier FIM et / ou FIM Europe pour obtenir ce numéro.

Seules les épreuves au calendrier FIM et/ou FIM Europe pourront être couvertes par votre assurance pilote.

Je verse pour ce faire la somme de.....€ au compte **BE15 0682 2926 9530** de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique. Dès réception de ce paiement, la licence une manifestation ainsi que l'autorisation de sortie me seront envoyées.

Fait à

Le.....

Signature



FMWB asbl
Chaussée de Louvain 550/7
1030 BRUXELLES

Attestation d'assurance individuelle conducteur
(Si vous êtes couvert par une assurance personnelle)

Je soussigné

Nom : _____ Prénom : _____

Représentant ou courtier de la compagnie d'assurance

atteste par la présente que Monsieur / Madame

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse _____ N° _____ bte _____

C. postal : _____ Commune : _____

est assuré, auprès de l'organisme d'assurance mentionné ci dessus, en assurance individuelle conducteur, couvrant la pratique de la moto, pour la période du au (couvrant la période entre la demande de licence et le 31/12/16)

et ce pour des **montants supérieurs ou égaux à tous les montants repris ci-dessous** :

Décès : 8.500,00 €
Invalidité permanente : 35.000,00 € (barème officiel belge d'application, payable maximum jusqu'à 2 ans après l'accident)
Invalidité temporaire (par jour) : 30,00 € (Max 2 ans) (*)
(*) Revenu journalier garanti, en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle.

Frais médicaux : Différence entre INAMI et intervention de la mutualité (Max 2 ans).

Fait à le

Signature et cachet de l'assureur ou de son représentant :

Je soussigné

Nom : _____ Prénom : _____

déclare m'engager à garder l'assurance reprise ci dessus au moins **jusqu'au 31 Décembre 2016**

Fait à le/...../2016 Signature du coureur:

Ce document dûment rempli doit être joint à la demande de licence Enduro afin de bénéficier de la licence annuelle à 90.04 €



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88 E-mail : info@fmwb.be Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le	2.12.01.....€
1.01.01.....€	1.13.10.....€

BON DE COMMANDE TAPIS ENVIRONNEMENTAL « FMWB »

Nom : Prénom :
Adresse N° Bte
C. postal : Commune :
Téléphone : Fax :
GSM :
Numéro de compte :

Chaque coureur est tenu de se procurer par ses propres moyens un tapis environnemental obligatoire pour sa participation aux épreuves FMWB – FMB lorsque le parc des coureurs et/ou la zone de travail ne sont pas pourvus d'un revêtement imperméable. Le coureur qui ne possède pas encore de tapis peut s'en procurer en retournant le présent bon de commande au secrétariat de la FMWB (coordonnées ci-dessus), au prix de 17,00 € (ce prix comprend le tapis et l'envoi par la BPost). Vous pouvez également venir enlever votre tapis au secrétariat de la FMWB, muni du présent bulletin de commande, au prix de 10,00 €.

Attention, n'attendez pas la dernière minute pour vous mettre en ordre, votre participation à nos épreuves en dépend, un délai de minimum une semaine étant prévu entre la réception de votre bon de commande accompagné du paiement et la livraison du tapis.


Je commande..... tapis environnemental (aux) au prix de 10 Euro / pièce (+ 7 € de frais d'envoi)

Signature

NB : Merci de verser ladite somme sur le compte de la F.M.W.B. BE15 0682 2926 9530 et de mentionner en communication: « Nom, Prénom, Numéro de licence » « tapis environnemental ».

**Compte FMWB : BE15 0682 2926 9530
BIC : GKCCBEBB**

Ce document est destiné à la commission technique

	Fédération Motocycliste de Belgique Commission Technique				N° du dossard 										
					Epreuve 			Date 			Signature Pilote				
Caractéristiques du motorcycle utilisé par la pilote pour disputer les manches du championnat de Belgique de TRIAL.															
Nom et Prénom du pilote		Catégorie	Marque du motocycle	Immatriculation	Cylindrée	N° du cadre									

Grilles réservées à la commission technique															
Remarque:															
Si au cours de la saison le pilote change de motorcycle, il devra en informer le délégué technique en fonction le jour de l'épreuve. Celui-ci se chargera de noter les nouvelles caractéristiques dans la grille ci-dessous.															
Changement															
Nom et Prénom du pilote		Catégorie	Marque du motocycle	Cylindrée	N° du cadre										
Idem		Idem													

Remarques Commission Technique							
Coupe circuit				Protection disques avant et arrière			
Protection couronne arrière				Mousse de guidon			
Autres remarques:							

